

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Gaël Pannetier
Responsable des services
Technicien milieux aquatiques
Tél. : 05.45.98.59.61
Tél. : 06.16.52.26.78

Pierre-Antoine Hospital
Technicien milieux aquatiques
05.45.98.59.61
06.15.64.32.85



siahtudedronneaval@gmail.com
www.siahtudedronneaval.com

Compte rendu de la réunion de chantier n°2 Du mardi 7/11/2017 – TR1 LOT 1

Dronne (Depuis l'aval de la Lizonne à l'amont des îles de Nabinaud)
(Communes de St Séverin et de Nabinaud)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Responsable des services Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Hospital Pierre Antoine Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 15 64 32 85	pierreantoinehospital@bbox.fr
Diffusions				
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
SAS CHARENTES PAYASAGES	Mr Baudin David	ZI de Plaisance - Rue de la Croix du Rat 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	06 85 41 47 16	charentes.paysages@gmail.com
Commune de St Séverin	Mr Alain Rivière Maire Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie 18 Rue de la Pavancelle BP 30002 16390 SAINT- SEVERIN	05.45.98.52.41	mairie@stseverin.fr
Commune de Nabinaud	Mme Josiane Bodet Messieurs les délégués au SIAH Tude Dronne aval	Mairie	05 45 98 56 77	mairie.nabinaud@wanadoo.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	0681618227	contact@peche16.com
AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	0545203717 0672081055	sd16@afbiodiversite.fr
DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	0517173875	michel.magnant@charente.gouv.fr

Nature des travaux prévus : Rappel

Tranche : n°1 – 2016/2017 du programme pluriannuel de gestion

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026) sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat a lancé en 2016 la première tranche du programme de travaux dont fait partie le secteur de la Dronne sur les communes de St Séverin, Nabinaud, Laprade.

- **la Dronne** (St Séverin, Nabinaud, Laprade) : linéaire d'intervention : 12 610m de berges :

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages de Brossac (St Séverin, Nabinaud) (Commencement le lundi 09 octobre 2017) : **le compte rendu concerne ce lot uniquement.**

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Nabinaud, Laprade) (Commencement le lundi 02 octobre 2017)

Montant des travaux pour les deux lots : 66 258.55 € ttc

Intervenants sur l'entretien de la Dronne sur le LOT 1

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages (Commencement le lundi 09 octobre 2017)
Travaux prévus du 09 octobre 2017 au 10 novembre 2017

Points particuliers vus ce jour :

L'entreprise est intervenue en deux temps sur l'ensemble du linéaire dont elle a été attributaire.

Les semaines 41, 42 et 44 auront permis de réaliser **un premier passage** sur l'intégralité du linéaire à traiter avec une pelleteuse de 20t munie d'une pince de trie et deux bûcherons. Lors de ce premier passage, seuls les arbres ou embâcles les plus importants ont été traités.

Ce **premier passage** s'est terminé à la fin de la semaine 44.

Au cours de la semaine 45 (à partir du mercredi 08 novembre) jusqu'à la fin de la semaine 46. **Un deuxième passage** permettra sur l'intégralité du linéaire de traiter avec une mini pelle de 2.5t équipé d'une pince toutes les finitions et l'incinération des rémanents.

Rappel du cahier des charges sur la présence des entreprises lors de toutes les réunions de chantier concernées par leur lot respectif : L'entrepreneur devra assister à toutes les réunions de chantier et répondre aux questionnements. Ces réunions seront hebdomadaires sur la période de travaux et seront organisées par le Syndicat en présence des différents acteurs concernés par ces travaux et les institutions pouvant donner un avis sur l'évolution et le résultat de ces travaux.

Elles seront suivies de comptes rendus de chantier. Une pénalité de 30 euros sera demandée à l'entrepreneur en cas d'absence non justifiée à une de ces réunions.

La météo particulièrement sèche ne permet l'incinération de rémanents dans des conditions respectant la sécurité contre les incendies suivant les préconisations du SDIS, augmentant de ce fait le travail le délai d'intervention de l'entreprise. Un délai supplémentaire de 12 jours sera donné à l'entreprise pour réaliser cette prestation.

Dans le cadre de l'information préalable réalisé par les techniciens auprès des propriétaires riverains, il est constaté une bonne dynamique de ces propriétaires qui ont évacué au fur et à mesure un gros pourcentage du bois traité préalablement par l'entreprise.

-Dernière réunion de chantier-

Prochaine réunion de chantier : sur les secteurs des communes de St Séverin et de Nabinaud

Date : Lundi 20 Novembre 2017

Heure : 11h00

Lieu du rendez-vous : Halte Nautique de St Séverin